PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE		**Réf.Ville de Wavre**: 23/12 pe2 **Réf.. ARNE-DPA** : 10012711/ELI.sgu
ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL		

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande de permis d'environnement de classe 2 pour un projet de catégorie C, introduite le 10 octobre 2023 par la société **Centre de Tir Multicalibres S.A. Avenue Zénobe Gramme 1 à 1300 Wavre**, ayant pour objet le maintien en activité d'un centre de tir multicalibres dans un bien sis à Wavre, Avenue Zénobe Gramme, 1, présentement cadastré Wavre, 1ère division, section B, n° 51.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population la décision du fonctionnaire technique du Service public de Wallonie, en date du 06 mars 2024, en vertu de laquelle la demande susmentionnée, dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ne doit pas être soumise à évaluation complète de ces incidences et par conséquent une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Cette décision indique les principales raisons de ne pas exiger une telle étude par rapport aux critères pertinents visés à l'annexe III du Code de l'environnement, ainsi que, toutes les caractéristiques du projet et/ou les mesures envisagées pour éviter ou prévenir ce qui aurait pu, à défaut, constituer des incidences négatives notables sur l'environnement :

[...]les nuisances le plus significatives portent sur le bruit, le risque d'incendie, la ventilation des locaux, le charroi et l'évacuation des déchets[...]

Conformément à l'article 24 du décret, le projet est soumis à enquête publique, d'une durée de quinze jours.

Date d'**AFFICHAGE** de l'avis d'enquête	Date d'**OUVERTURE** de l'enquête	**SEANCE DE CLÔTURE** de l'enquête (lieu, date et heure)	Les **observations écrites** peuvent être adressées par voie électronique ou postale au
20 mars 2024	**26 mars 2024**	Administration communale **Pôle Cadre de Vie-Service urbanisme** place des Carmes, 8 à 1300 Wavre **09 avril 2024 de 9h00 à 11h45**	**Collège communal** place de l'Hôtel de Ville 1 **1300 Wavre** pe_pic@wavre.be

Le dossier, accompagné d'une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, peut être consulté à l'administration communale du 20 mars 2024 au 09 avril 2024 inclus.

Conformément à l'art. D.65 § 5 et R.21 du Code de l'environnement, la décision du fonctionnaire technique de ne pas imposer une étude d'incidences au projet, est accessible en ligne à l'adresse https://www.wavre.be/2312-pe2

L' ensemble des documents peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** dans les locaux du Pôle Cadre de vie-Urbanisme, du 20 mars 2024 au 09 avril 2024, chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi, de 9h à 12h00 ainsi que le 28 mars 2024 et le 02 avril 2024 de 16h à 20h.

Tout intéressé peut formuler ses **observations écrites ou orales** auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, **jusqu'à la clôture de l'enquête**. A peine de nullité, les réclamations et observations écrites devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	**du conseiller en environnement**	**du fonctionnaire technique**
CTM S.A Avenue Zenobe Gramme 1 1301 Bierges ☎010 227 944	**M. Pierre Lavendy** Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎010 230 455 environnement@wavre.be	**SPW ARnE- DPA** Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780

Le Collège communal de Wavre est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande en cours.

A Wavre, le **20 mars 2024**

Par le Collège :
La Directrice générale, La Bourgmestre,

Christine GODECHOUL Anne MASSON